

# MARCHE PUBLIC DE TRAVAUX

## Règlement de la consultation

Pouvoir adjudicateur : CNSNMM de PREMANON

Objet du marché : **Rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM  
Route des Pessettes à PRÉMANON**

Consultation en vue de passer un marché de travaux. Marché à procédure adaptée de travaux (article 28) du code des marchés publics

Remise des offres :

Date limite de réception : le **12 juin 2026 à 12 heures**

Unité monétaire choisie par le Maître d'ouvrage : l'euro (€)

### 1. Objet de la consultation

La présente consultation concerne la **Rénovation énergétique des logements de fonction du CNSNMM à PREMANON**

Lot 1	Terrassement / VRD / GO
Lot 2	Charpente / bardage / Couverture
Lot 3	Menuiseries Extérieures
Lot 4	Platre / Peinture / faïences
Lot 5	Serrurerie / métallerie
Lot 6	Electricité

### 2. Conditions de la consultation

La présente consultation est lancée en 1 tranche ferme avec 6 lots, en vue de la passation d'un marché de travaux passé en vertu des dispositions de la procédure indiquée en page de garde du présent règlement.

Une visite du site pour tous les lots.

### ***2.1 Mode de dévolution***

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé, selon l'offre qui sera retenue :

- Soit avec un entrepreneur unique
- Soit avec des entrepreneurs groupés solidaires

### ***2.2 Complément à apporter au dossier de consultation***

Le dossier de consultation comporte 1 solution de base. Les candidats devront répondre à la solution.

- Options : sans objet
- Variantes techniques : les candidats pourront proposer une variante
- Modifications de détail au dossier de consultation : sans objet

### ***2.3 Mode de règlement***

Le règlement des prestations est décrit dans l'article « paiement » du cahier des clauses administratives particulières.

### ***2.4 Délai d'exécution***

Le délai d'exécution est fixé dans l'acte d'engagement et ne peut en aucun cas être changé. Dans le cas où il est laissé à l'initiative des candidats, ceux-ci devront proposer leur délai, sans pouvoir dépasser le délai plafond, également indiqué dans l'acte d'engagement.

### ***2.5 Délai de validité des offres***

Le délai de validité des offres est fixé dans l'acte d'engagement.

### ***2.C Modalités d'obtention des renseignements complémentaires***

Pour plus d'informations, s'adresser à :

**Agence Catherine BOUHAND - 44 rue Eisenhower – 39100 DOLE.**  
[bouhand.catherine@orange.fr](mailto:bouhand.catherine@orange.fr)

## **3. Présentation des offres**

Le dossier de consultation des entreprises (D.C.E) est remis gratuitement. Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Il est rappelé que le ou les signataires doivent être habilités à engager le candidat.

Le dossier à remettre par les candidats comprendra les pièces suivantes :

**A. Justifications à produire quant aux qualités et capacités du candidat :**

- Pièces mentionnées à l'article 44 du code des marchés publics (CMP)
- Moyens techniques et conditions générales d'exploitation de l'entreprise
- Références professionnelles et références de prestations similaires de moins de 3 ans

La lettre de candidature (DC1), la déclaration du candidat (DC4) et l'état annuel des certificats reçus (NOTI2) peuvent être utilisés.

**B. Un projet de marché comprenant :**

- Un acte d'engagement : cadre ci-joint à compléter, dater et signer par le(s) représentant(s) qualifié(s) de l'entreprise(s)

Cet acte d'engagement sera accompagné éventuellement par des démarches d'acceptation des sous-traitants, d'agrément des conditions de paiement, pour tous les sous-traitants désignés au marché. Que des sous-traitants soient désignés ou non au marché, le candidat devra indiquer dans l'acte d'engagement le montant des prestations qu'il envisage de sous-traiter.

- Un bordereau de prix et le détail estimatif (DPGF) : cadres ci-joint à compléter sans modification

**C. Documents explicatifs**

Au projet de marché seront joints les documents explicatifs suivants :

- Des indications concernant la provenance des principales fournitures et éventuellement, les références des fournisseurs correspondants ;
- Un programme d'exécution des ouvrages indiquant de façon sommaire la durée des différentes phases du chantier ;
- Des indications concernant les procédés et moyens d'exécution envisagés ;
- Une note expliquant les mesures prévues par le candidat, pour assurer le bon déroulement, le suivi et la traçabilité de l'élimination des déchets du chantier, en conformité avec l'article L.541-2 du Code de l'Environnement. Le candidat expose et s'engage sur les dispositions préparatoires suivantes :
  - Les modes de transport par lesquels seront acheminés les déchets
  - Les centres de stockage ou centres de regroupement ou unités de recyclage ou lieu de réutilisation où seront acheminés les différents déchets à évacuer ;
  - Les méthodes qui seront utilisées pour ne pas mélanger les différents types de déchets ;
  - Les moyens de contrôle, de suivi et de traçabilité qui seront mis en œuvre pour les travaux et le transport.

**4. Sélection des candidatures**

Ne seront pas admises :

- Les candidatures qui ne sont pas recevables en application de l'article 43 du CMP ;
- Les candidatures qui ne sont pas accompagnées mentionnées à l'article 44 du CMP ;

## **5. Jugement des offres**

Le représentant du pouvoir adjudicateur éliminera les offres non conformes à l'objet du marché et choisira l'offre économiquement la plus économiquement la plus avantageuse conformément aux critères pondérés suivants :

- Le prix des prestations .....60%
- La valeur technique .....40%

## **6. Conditions d'envoi ou de remise des offres**

Les offres doivent être transmises obligatoirement par dématérialisation.

Les offres devront parvenir avant la date et l'heure précisés dans la page de garde du présent règlement. Les dossiers qui seraient déposés sur la plateforme après la date et heure indiqués ne seront pas retenus et seront renvoyés à leurs auteurs.

## **7. Documents à fournir par le candidat retenu**

Les pièces mentionnées à l'article 46 du CMP seront remises par le candidat dans un délai de 5 jours à compter de la demande présentée par le représentant du pouvoir adjudicateur.